

Amendements et adjonctions au CUU : feuille de propositions

Annexe 10 – Article 1.35

<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème) :</p> <p>Dans le cadre de l'évolution du modèle HR prévu en 2016, l'article 1.35 nécessite d'être adapté.</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point :</p> <p>L'article 1.35 de l'annexe 10 précise quelles doivent être les renseignements à porter sur le modèle Hr en cas de remplacement d'essieu. Le nouveau modèle Hr nécessitera le renseignement des diamètres de tous les essieux du wagon. Cette précision est à apporter dans le point 1.35. Par ailleurs, il semble nécessaire de préciser que le diamètre « B » à porter dans le formulaire modèle Hr est une valeur mesurée et non un diamètre nominal.</p>												
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU :</p> <p>Le modèle Hr est un formulaire permettant le remplacement d'essieux dans le cadre du CUU.</p>	<p>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé :</p> <p>L'amendement proposé au point 1.35 permet de demander aux ateliers de renseigner le modèle Hr en y indiquant le diamètre de tous les essieux.</p>												
<p>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposés contribueront à résoudre le problème :</p> <p>L'ajout proposé à l'annexe 10 permettra de garder une cohérence avec l'annexe 7 et le modèle Hr tel que proposé dans le nouvel amendement.</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Exploitation :</td> <td style="text-align: right;">+0</td> </tr> <tr> <td>Coûts :</td> <td style="text-align: right;">-1</td> </tr> <tr> <td>Opérations administratives :</td> <td style="text-align: right;">+2</td> </tr> <tr> <td>Interopérabilité :</td> <td style="text-align: right;">+0</td> </tr> <tr> <td>Sécurité :</td> <td style="text-align: right;">+2</td> </tr> <tr> <td>Compétitivité :</td> <td style="text-align: right;">+0</td> </tr> </table>	Exploitation :	+0	Coûts :	-1	Opérations administratives :	+2	Interopérabilité :	+0	Sécurité :	+2	Compétitivité :	+0
Exploitation :	+0												
Coûts :	-1												
Opérations administratives :	+2												
Interopérabilité :	+0												
Sécurité :	+2												
Compétitivité :	+0												

7.- Texte proposé (Modifications en bleu)

1.35 Si l'on demande un essieu de remplacement sur la base d'un modèle Hr (voir Annexe 7), il faut ~~indiquer sur le modèle HR le diamètre du cercle de roulement de l'autre essieu (bogie ou wagon à essieux)~~ **mesurer les diamètres du cercle de roulement de tous les essieux du wagon et les indiquer dans le modèle Hr (colonne B)** pour que le détenteur puisse fournir un essieu dont la différence du diamètre du cercle de roulement soit conforme aux prescriptions qui lui sont applicables.

Si on procède au remplacement en dehors de la procédure par modèle HR et en l'absence d'indication particulière du détenteur, la différence des diamètres du cercle de roulement ne doit pas être supérieure à:

- 10 mm entre les deux essieux d'un bogie
- 20 mm pour les wagons à essieux.